

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL

du mercredi 18 janvier 2017

L'an deux mille dix-sept, le dix-huit du mois de janvier, le Conseil Municipal de la commune de SAINT DENIS LA CHEVASSE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, à vingt heures, sous la présidence de Jean-Yves AUNEAU Maire. Convoqué le 12 janvier 2017.

Présents : MM AUNEAU – DURAND - EGRON - GADÉ - JAULIN – MALARD – PROUST – RENAUD - ROUSSEAU - Mmes FRAPPIER C - FRAPPIER N – HERMOUET - PRIOLET et GOLLY.

Absents : Mmes BERTHELOT et GERBAUD – MM FOURNIER

Secrétaire de séance : Sophie PRIOLET

Adoption du procès-verbal de la dernière réunion, et désignation du secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande au conseil d'ajouter le point suivant :

-création d'un contrat emploi avenir à l'EHPAD Les Glycines

1. Ouverture de crédits d'investissement avant le vote du budget 2017

Délibération DE-2017-003 en Préfecture le 23 janvier 2017 -n°085-218502086-20170123-DE_2017_003_DE

Vu l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment le 3ème paragraphe qui précise que jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Afin d'assurer le bon fonctionnement des services, il est demandé au Conseil Municipal, d'autoriser Monsieur le Maire à faire application de cet article pour engager, liquider et mandater dans la limite des crédits suivants :

Compte	Libellé	Objet	Montant
2313	Travaux de bâtiment	ONA (Opération Non Affectée)	13 000 €
2183	Bureau et Informatique	ONA	2 000 €
2184	Mobilier	ONA	5 000 €
2315	Travaux	89 – VOIRIE	30 000 €
21578	Achat outillage	Divers	3 000 €

Il est précisé que les crédits votés seront repris au budget primitif 2017.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Donne son accord pour ouvrir les crédits d'investissement tels qu'ils ont été présentés
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à ce dossier

2. *Demande de subvention pour la Dotation d'Équipements des Territoires Ruraux (DETR) pour l'année 2017*

Délibération DE-2017-005 en Préfecture le 31 janvier 2017 -n°085-218502086-20170120-DE_2017_005_DE

L'article 179 de la loi n°2010-1657 du 29 décembre 2010 portant loi de finances pour 2011 a créé la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux avec pour objectif premier de répondre aux besoins d'équipement des territoires ruraux dans le cadre d'opérations d'investissements. Le gouvernement a annoncé son intention de soutenir l'investissement local notamment en fixant le montant de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux à 1 milliard d'euros pour 2017. Compte tenu du projet de réaménager la salle du Foyer Soleil, un programme de rénovation a été discuté au sein de la commission bâtiments, basé sur des devis estimatifs.

Le programme de rénovation prévoit :

-Maçonnerie : démolition cheminée, carrelage, faïence

-Menuiseries : changement de toutes les ouvertures extérieures et porte principale, porte d'entrée intérieure de la salle, faux-plafonds et complément d'isolation

-Peinture : reprise raccords et peinture suite remplacement menuiserie, protection bas de porte intérieure

-Electricité : alarme type 4 et flash dans chaque wc (préconisation socotec), changement des radiateurs, ventilation, remplacement éclairage pièce principale

Plomberie : remplacement des sanitaires (rapport accessibilité)

Le plan de financement prévisionnel pour ces travaux serait le suivant :

Dépenses	Montant H.T.	Recettes	Montant €
Maçonnerie/Carrelage	38 499.57 €	Subvention DETR	29 143.68 €
Menuiseries	26 722.34 €	FCTVA	19 122.91 €
Peinture	5 180.51 €	Autofinancement	48 879 €
Plomberie/Sanitaires	2 831.35 €	TOTAL	97 145.59 €
Electricité	10 860.12 €		
Aménagements extérieurs	8 103.70 €		
Travaux d'accessibilité	4 947.50 €		
TOTAL	97 145.59 €		

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- valide le projet de réaménagement de la salle du foyer soleil et le plan de financement prévisionnel,
- autorise Monsieur le Maire à demander la subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux – exercice 2017,
- donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer tout document relatif à la demande.

3. **Marché de fournitures bois – avenant n°1**

Délibération DE-2017-002 en Préfecture le 23 janvier 2017 -n°085-218502086-20170123-DE_2017_002_DE

La société VALDEFIS du Poiré sur Vie et la collectivité sont liées par un marché public concernant la fourniture de combustible bois.

La société vient de transmettre un avenant ayant pour objectif la modification du mode de calcul à dater du 1^{er} janvier 2017.

Le prix unitaire de la fourniture de bois sera fonction du pouvoir calorifique ; l'unité sera donc le Mégawatt et non plus fonction du poids, historiquement la tonne.

Le montant par mégawatt livré chaufferie : 29.33 € H..T (32.26 € T.T.C. / TVA :10 %)

Si le taux d'humidité reste le même que celui que nous avons habituellement, le prix ne change pas.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- valide le projet de l'avenant n°1 présenté par la société VALDEFIS,
- donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer tout document relatif à la demande d'avenant.

4. **Aménagement du centre bourg**

Délibération DE-2017-004 en Préfecture le 24 janvier 2017 -n°085-218502086-20170120-DE_2017_004_DE

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur Bernard Egron, adjoint à la voirie pour exposer les 2 scénarios présentés par Voix Mixtes concernant l'étude d'aménagement des abords de l'église, traversée de bourg et rues adjacentes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal arrête les principes suivants :

- Carrefour de l'église :
Mise en œuvre d'un plateau (scénario 1) – Remplacer le stop de la Rue Delattre par un « cédez le passage »

Rajouter un cédez le passage Rue Clémenceau et autoriser les voitures à se diriger direction Chavagnes en Paillers
- Sud de la rue Abbé Pierre Arnaud : validation du scénario 2
Un plateau existant à environ 50 m en amont crée un premier point de ralentissement. Il n'est donc pas nécessaire de rajouter un plateau au carrefour de la

place Germain Arnaud.

- Espace central : Mairie / Place des Anciens Combattants / Espace Richelieu :
Le principe d'une esplanade traversée par le flux routier est privilégié afin d'identifier fortement l'espace de centralité sur lequel le flux des liaisons douces est prioritaire (scénario 2) – Zone de rencontre.
- Place Germain Arnaud : maintien de la circulation en sens unique / proposition voix mixtes non retenue.
Création d'environ 16 places de stationnement en rive nord et d'une liaison douce structurante, avis favorable avec plus de places si possible

Intégration de l'arrêt de bus en site propre en rive sud accompagné d'une aubette (Scénario 2)

Proposition du conseil : étudier la possibilité de démolir la maison paroissiale pour agrandir la place (cette maison est une propriété communale)
- Rue Launois / arrières de l'espace Richelieu :
Conserver le scénario 1. Par contre sur le long terme voir pour la démolition d'un bâtiment.

Cet objectif d'ouverture à terme ne remet pas en cause, pour le court terme, la mise en sens unique de la rue Launois et la requalification du jardin de la cure en lien avec le projet Médiathèque.

Créer une liaison douce (scénario 1) le long de la rue Jean Launois
- Parking au nord de l'église :
Maintien d'une capacité de stationnement à proximité de l'église sur un espace qui, situé au nord à l'ombre de l'église, est adapté pour recevoir du parking (scénario 2). Voir pour l'accès des Personnes à Mobilité Réduite.

Accès uniquement par la Rue Delattre.
- Autres particularités à prendre en considération :

Le stationnement à l'arrière de la mairie reste comme actuellement.

Voir pour le rajout d'un ralentisseur ou plateau au carrefour de la pharmacie.

Monsieur Gadé Vincent demande une vigilance particulière pour le carrefour Launois/Delattre pour les cars et les semis-remorques.

Les élus valident aussi un stop rue Clémenceau avec possibilité d'un « tourne à gauche » direction Chavagnes en Paillers.

Monsieur Christophe Durand demande à ce que soit prochainement programmée une réunion avec les commerçants/artisans pour exposer les enjeux de ces aménagements.

Monsieur le Maire informe qu'une réunion publique aura lieu au mois de mars pour présenter le projet finalisé à la population.

5. **EHPAD Les Glycines : Contrat Emploi d'Avenir**

Délibération DE-2017-003 en Préfecture le 23 janvier 2017 -n°085-218502086-20170123-DE_2017_003_DE

Monsieur le Maire informe le Conseil sur le dispositif des emplois d'avenir, qui vise à faciliter l'insertion professionnelle des jeunes sans emploi, âgés de 16 à 25 ans peu ou pas qualifiés.

Ce dispositif, qui concerne, notamment, les collectivités territoriales et leurs établissements, prévoit l'attribution d'une aide de l'Etat liée à l'engagement de la collectivité en matière d'accompagnement du jeune (contenu du poste, tutorat, formation...).

Les jeunes sont recrutés dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé qui bénéficie des exonérations de charges appliquées aux contrats d'accompagnement dans l'emploi.

La durée hebdomadaire afférente à l'emploi est, sauf dérogations particulières, de 35 heures par semaine, la durée maximale du contrat est de 36 mois et la rémunération doit être au minimum égale au SMIC.

De manière à soutenir l'activité importante générée notamment par la restauration collective à l'EHPAD les Glycines, Monsieur le Maire propose de créer un emploi d'avenir dans les conditions suivantes :

-Contenu du poste : Poste de cuisinier à l'EHPAD Les Glycines

-Durée du contrat : 12 mois dans un premier temps (durée maximale : 36 mois) à partir du 1^{er} mars 2017

-Durée hebdomadaire de travail : 24 heures

-Rémunération : SMIC 9.76 € brut de l'heure

Selon la circulaire fournie par la Direction Générale de l'Emploi et à la Formation pour la Mission d'Insertion Professionnelle (DGFEP-MIP), le reste à charge pour la collectivité est de 528.20 € par mois. En accord avec l'EHPAD « Les Glycines » ce reste à charge serait financé à hauteur de 50 % par l'EHPAD. Pour ce faire une convention stipulant les modalités sera signée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à 10 bulletins POUR et 4 BLANCS :

- **valide la création d'un poste dans le cadre du dispositif « emploi d'avenir » dans les conditions ci-dessus énumérées,**

- **valide la convention avec l'EHPAD pour la prise en charge du « reste à charge » à hauteur de 50 %,**
- **porte sur le budget 2017 les crédits nécessaires à cet emploi,**
- **donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer tout document relatif à la création de ce contrat.**

6. *Questions diverses.*

Monsieur le Maire informe la démission de Catherine Maire au sein du conseil municipal.

A la demande des riverains et piétons, Monsieur Bernard Egron adjoint voirie a proposé 2 schémas visant à réduire la vitesse Rue Réaumur. Ces dispositions seront testées pendant 2 mois avant les travaux définitifs d'aménagement.

Monsieur le Maire informe également qu'en raison du jour de réduction de temps de travail accordé à Mme Sonia David les mercredis après-midi, il serait opportun de changer les jours des réunions d'adjoints et de conseils au mardi. Avis favorable à l'unanimité.

Madame Golly Céline (parent d'élève), informe le conseil municipal que la commune de St Denis la Chevasse sera rattachée à la rentrée de Septembre 2017 au collège privé des Brouzils au lieu de celui du Poiré sur Vie. Beaucoup de questionnements des familles à ce propos :

- pourquoi ce rattachement alors même que le territoire se dessine sur le bassin de Vie et Boulogne ?
- les familles sont plus attachées au collège du Poiré sur Vie depuis 3 générations
- les impôts donnés par les contribuables sont rattachés au secteur Vie et Boulogne

Cette décision de la Direction de l'Enseignement Catholique serait principalement due à une réorganisation des secteurs en lien avec la nouvelle réforme (cycle 3 : CM1, CM2 et 6^{ème}) et à une baisse future des effectifs du Collège des Brouzils en raison de l'ouverture du prochain collège de Boufféré. Monsieur le Maire propose de prendre contact avec M. GEFFARD, directeur diocésain pour obtenir plus d'explications sur ce dossier.

Monsieur Renaud Francky a rappelé aux membres du conseil l'importance de confiner les volailles face à la recrudescence de la grippe aviaire. Monsieur le Maire a rappelé que la population est informée via le panneau d'affichage, via le site internet et qu'une information écrite sera transmise à l'ensemble de la population lors de la prochaine diffusion de la feuille info mensuelle.

Prochaine réunion : **Mardi 28 février 2017 à 20h00**

Signatures :*AUNEAU Jean-Yves :**EGRON Bernard :**HERMOUET Mireille :**PROUST Didier :**MALARD Bruno :**DURAND Christophe :**RENAUD Franky :**FOURNIER Mickaël : absent**FRAPPIER Catherine :**GADÉ Vincent :**JAULIN Denis :**FRAPPIER Nathalie :**GERBAUD Corinne : absente**PRIOLET Sophie :**ROUSSEAU Paul :**GOLLY Céline :**BERTHELOT Aline : absente*

PAGE NULLE